

**RAPPORT DE MINORITÉ LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Julien Eggenberger et consorts - En train à la montagne, facilement !

1. PRÉAMBULE

La minorité de la commission était composée de Mme Taraneh Aminian et de M. Julien Eggenberger

2. POSITION DE LA MINORITÉ

La minorité de la commission relève l'expérience que tout un chacun a pu vivre dans la difficulté à effectuer un choix modal différent que celui de la voiture pour aller pratiquer un sport, en particulier en hiver, ou de façon plus générale tous les sports qui se pratiquent en montagne. C'est un problème encore plus aigu auquel sont confrontées les familles avec la multiplication du matériel, de surcroît quand les enfants sont en bas âge. Or, quelques éléments suffiraient pour rendre ce choix plus pratique : un local chauffé, un casier à la journée, etc. La question ne se limite pas aux trains ou aux Alpes vaudoises. Il existe des endroits où le choix modal du transport public pourrait être rendu facile avec peu de moyens à l'exemple de ce que l'on trouve dans plusieurs stations valaisannes. Cette question complète les réflexions figurant dans le programme « Alpes vaudoises 2020 ». Certes, plusieurs stations vaudoises connaissent un système de location de casiers à la saison, mais ces locaux sont souvent peu accueillants, froids et la durée de location ne fait pas l'affaire de celles et ceux qui iraient skier un seul jour. L'État a dépensé énormément d'argent pour des infrastructures touristiques et de transport qui finalement ne bénéficieront qu'aux gens qui possèdent des voitures. La minorité rappelle que la part de ménage ne détenant pas de voiture est en progression et que ceux-ci sont aussi en droit de profiter de ces infrastructures.

Fondamentalement, l'État, qui finance une grande part des développements touristiques et de transport, devraient pouvoir fixer des objectifs de transfert modal et encourager d'autres modes de mobilité. Cela implique de soutenir aussi des aménagements qui ne se résument pas à agrandir les parkings à l'entrée des stations. En l'occurrence, le rôle de l'État pourrait être d'encourager et de coordonner ; la réalisation et l'exploitation pouvant ensuite être confiées aux exploitants.

La minorité de la commission souhaite donc que le Conseil d'État réfléchisse aux aménagements qui faciliteraient l'accès aux stations de montagne des excursionnistes par les transports publics, par exemple, au travers de la mise à disposition d'un endroit chaud où se changer, de lieux sur place pour stocker ou louer du matériel, etc.

3. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande la transmission du postulat au Conseil d'État.

Lausanne, le 25 mai 2021.

La rapportrice :
(Signé) Taraneh Aminian